



fausse plainte = Diffamation?

Par **Jumelo**, le **24/11/2008** à **21:00**

Bonjour,

Mon ex petite amie a porté plainte contre moi pour usurpation d'identité apres avoir reçu des amendes sncf a son nom. Malheureusement pour elle, heureusement pour moi, j'étais au boulot aux dates des amendes.

J'ai donc été convoquée a la gendarmerie et j'ai du ramener une attestation de mon employeur pour prouver que j'étais bien au boulot et pas en train de me ballader dans la France en train avec un faux nom.

Déja, je suis hallucinée que l'on puisse porter plainte contre n'importe qui sans preuves. Ensuite, je la soupconne fortement de s'etre fait faire ses amendes elle meme (les jours cités correspondent comme par hasard avec ses jours de congés!) et d'avoir déposé cette fausse plainte uniquement pour m'ennuyer (ce qui est quand meme assez grave a mon sens).

Je précise que je n'avais pas revu cette personne depuis plus de 3 ans et que devoir parler de cela a mon patron m'a mise vraiment mise dans l'embarras!

Maintenant que j'ai "prouvé mon innocence" (c'est un comble!!!), quels sont mes recours? Puis je porter plainte contre elle? On m'a parlé de diffamation ou de denonciation calomnieuse... Que puis je faire exactement?

Merci d'avance!